

Les Parcours des Transitions en Belgique

Étapes	Description	I. Parcours en équipe de genre/ gender team		II. Parcours hors équipe (avec psychiatriation)		III. Parcours libre (sans psychiatriation)	
		<i>Changement de prénom et d'état civil selon la Loi « relative à la Transsexualité »</i>					
		Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients	Avantages	Inconvénients
1	Psychothérapie Rencontre avec un psy avant et pendant le parcours	Attestation du psychiatre en vue du changement de prénom et de sexe civil	Pas le choix du psychiatre (ou psychothérapeute associé à un psychiatre)	Attestation du psychiatre en vue du changement de prénom et de sexe civil	Recherches à effectuer avant de trouver un psy délivrant des attestations	Pas d'étiquette « dysphorie de genre »	Pas d'attestation en vue du changement de prénom et de sexe civil
		Psychiatre dans l'équipe, pas de recherches à effectuer	Pas d'accompagnement réel et obligation de tenir un discours stéréotypé en vue d'obtenir l'attestation	Choix du psychiatre (ou psychothérapeute associé à un psychiatre)	Selon les pys, discours plus ou moins normé	Seulement si souhaité, et choix du psychothérapeute	Discours libre, accompagnement réel
			Délai long (> 1 an)		Délai incertain (varie selon les pys)	Pas de délais	
			Étiquette « dysphorie de genre » = malade mentalE		Étiquette « dysphorie de genre » = malade mentalE	Pas d'étiquette « dysphorie de genre »	
2	TH Traitement hormonal en vue de la masculinisation ou féminisation de l'apparence physique	Endocrinologue dans l'équipe, pas de recherches à effectuer	Pas le choix du médecin	Choix du médecin (endocrinologue, généraliste, ...)	Recherches à effectuer pour trouver un médecin	Choix du médecin (endocrinologue, généraliste, ...)	Difficulté à trouver un médecin prescrivant une TH sans attestation du psy
		Après six mois de traitement, possibilité de changer de prénom avec l'attestation du psy et d'un endocrinologue	Doses et types d'hormones imposés (dont androcur ou oestrogènes présentant un risque pour la santé)	Davantage de choix quant aux doses et types d'hormones		Davantage de choix quant aux doses et types d'hormones	
				Après six mois de traitement, possibilité de changer de prénom avec l'attestation du psy et d'un endocrinologue			
3	Chirurgies Stérilisation* obligatoire Torsoplastie Chirurgies faciales Vaginoplastie, Phalloplastie, Metaoïdioplastie	Aucun	OUI obligatoire Suivent la Loi « relative à la transsexualité »	Aucun	OUI obligatoire Suivent la Loi « relative à la transsexualité »	Pas de stérilisation forcée	Pas de possibilité de modifier le M ou F sur la carte identité
		- Remboursements en Belgique au cas par cas - Remboursements partiels si équipe choisie	- Obligatoire dans le parcours imposé - Pas le choix du chirurgien dans équipe pluridisciplinaire	- Remboursements en Belgique au cas par cas - Remboursements partiels si équipe choisie	- Obligatoire dans le parcours imposé - Choix du chirurgien	Possibilité de remboursements en Belgique des frais hospitaliers suivant la mutuelle/médecin conseil	Difficulté de trouver un chirurgien
		- Remboursements en Belgique au cas par cas / Remboursements partiels si équipe choisie	- Obligatoire dans le parcours imposé - Pas le choix du chirurgien dans équipe pluridisciplinaire	- Remboursements au cas par cas - Thaïlande : chirurgiens plus souples	- Pas en Belgique > Thaïlande - Faut un papier d'un psy mais pas obligatoirement psychiatre	Aucun	Pas possible

REMARQUE :
LA STÉRILISATION* est considérée comme acte de torture par les Nations Unies depuis le 01/02/2013.
 Voir : <http://www.genrespluriels.be/SRS-requirement-equals-torture.html>